

Licenciement pour accident de travail

Par ponot

Bonjour,

Je travaille au sein de la sté Berner,

En 2008, j'ai été opéré d'un cancer du sein, j'ai repris le travail en 2009, 3 mois en mi-temps thérapeutique, puis à temps plein.

Le poste qui n'étant pas adapté à ma situation, la médecine du travail avait accepté que je reprenne en attendant une mutation. Depuis, pas de changement de poste, tout en ayant postulé dans d'autres services et en n'ayant jamais de réponses. En mai 2012, je me suis fait une déchirure musculaire au bras qui avait été opérée, (donc accident de travail).

J'ai voulu reprendre en août, mais j'avais interdiction de reprendre à mon poste et au vu des congés, mon employeur m'a donc demandé de me faire prolonger d'un mois le temps des vacances, au retour, on m'a encore redemandé de me re prolonger de 15 jours, mon médecin traitant à appelé la médecine du travail pour lui demander ce qu'il se passait, elle lui a répondu qu'elle avait eu mon employeur mais qu'il ne voulait pas me donner un autre poste. Depuis, j'ai eu un entretien et à plusieurs reprises on m'a dit qu'il fallait que je cherche du travail ailleurs, je voulais postuler pour un poste de V R P, ils m'ont noirci le métier avec des excuses bidons.

Depuis, j'ai été contacté au téléphone par la cellule de reclassement, on m'a tout simplement dit que c'était soit je reprends mon poste ou bien le licenciement.

Je voudrais savoir mes droits, ce que je dois faire et où m'orienter?

Par AVOCAT GRATUIT

bonsoir je travaille a 20ans dans un pressing depuis le 24 de janvier de cette année je suis arrêté pour mal de tête on m'a fait des examens je serais la réponse le 2 octobre ci c'est maladie professionnelle ou pas est ce que je pourrais savoir comment on calcule toutes ces années pour savoir ce que le patron me doit en maladie professionnelle ou maladie normale est comment ça se passe pour ma 5 semaine et mon congé payé comme je suis en arrêt de maladie je veux savoir si il doit me le payer double ou pas EST CE QUE JE POURRAIS VOUS CONTACTER MERCI

Par pat76

Bonjour ponot

Quand devez-vous reprendre votre poste?

Votre arrêt pour accident de travail a été supérieur à 1 mois?

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

C'est le médecin du travail qui décidera si vous êtes apte à reprendre votre poste ou inapte, pas votre employeur.